

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

SG n° 94.002

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 18 Janvier à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

10 Janvier 1994

DATE D'AFFICHAGE

10 Janvier 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, TAP Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme FONTAN par M. LE GUEUT
Mme PARROU par M. BERLAND
M. RAULT par M. MONNARD

ABSENTS- EXCUSES : MM. HUGENDOBLER - ALONSO - BARON - MARCONI -
MOULINEAU - REVOLAT

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 26

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONCESSION A LA VILLE DE L'EQUIPEMENT, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES PLAGES DE LA COMMUNE.

VOTE : UNANIMITE

L'arrêté préfectoral en date du 24 Août 1978, concédant à la Ville de ROYAN, pour une durée de quinze ans, à compter du 1er Juin 1978, l'exploitation des plages naturelles est arrivé à échéance en 1993.

Il est proposé de demander à l'Etat le renouvellement du bail de concession des plages à la Ville de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- Vu la demande de Monsieur L'Ingénieur des TPE en date du 06/12/93
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de demander à l'Etat que soient concédés à nouveau pour une durée de 15 ans à la Ville de ROYAN, l'équipement, l'entretien et l'exploitation des plages naturelles :

- De la Grande Conche
- Du Chay
- Du Pigeonnier
- De Foncillon
- De Pontaillac

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 Janvier 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS